



INFOGÉA

La newsletter des organismes de gestion agréés
au service des petites entreprises et des indépendants

ALLIANCE FCGA UNASA

#14 Oct./Nov. 2020



Formations OGEA Réunion

NOUVEAUTE CONSULTATION GRATUITE D'UN AVOCAT Pour les adhérents d'OGEA Réunion



OGEA Réunion en partenariat avec l'Ordre des Avocats du Barreau de Saint-Denis vous offre une consultation gratuite.

Les consultations sont prévues **une fois par mois le jeudi**.
D'une durée de 15 à 25 minutes par adhérent, **sur rendez-vous**, elles se dérouleront **au siège d'OGEA Réunion** à Ste-Clotilde

**La prochaine permanence des avocats aura lieu
le Jeudi 19 Novembre de 14h00 à 16h00.**

Les principaux thèmes de consultations sont : Droit des affaires/Droit civil/Droit du travail/ Droit de la sécurité sociale/ Bail commercial/Responsabilité médicale/Fiscalité, autres ...

Comment prendre rendez-vous ?

UNIQUEMENT en vous connectant sur notre site Internet www.ogea.re : dans votre espace privé, à la rubrique : Formations/Catalogue de formation/Afficher masquer les formations de ce thème, **merci de préciser le THEME dans "commentaire"**. Nombre de place limitée.

REUNION D'INFORMATION EN PRESENTIEL

LE JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Pour les adhérents d'OGEA Réunion

Thème : La gestion financière en temps de crise : Quelles stratégies adopter ?

Inscription :

Sur le site www.ogea.re > Rubrique formation ou par mail sur ogea@ogea.re

Date : Le Jeudi 19 Novembre 2020 à 17h00 – Durée 1h00

Lieu : Dans les locaux d'Expert & Finance au 41 Rue de Paris 97400 Denis.

Public concerné : Adhérents d'OGEA Réunion ou leurs représentants

Condition : Places limitées à 24 participants.

LA GESTION FINANCIERE EN TEMPS DE CRISE : quelles stratégies adopter ?

Jeudi 19 Novembre 2020 à 17h00
Dans les locaux d'Expert et Finance

Réunion animée par Expert & Finance



Infos locales OGEA Réunion

Subvention de l'assurance maladie : Risques professionnels pour aider les TPE/PME à prévenir le COVID-19 au travail.

De quoi s'agit-il ?

Vous avez investi dans des achats ou des locations de certains équipements pour la prévention de la transmission du Coronavirus au travail ? Pour vous aider, l'Assurance Maladie propose la subvention

« Prévention COVID ». Celle-ci pouvant aller de 500 à 5000 euros
([détail dans le courrier de la CGSS](#)).

Qui est concerné ?

Les entreprises de moins de 50 salariés et les travailleurs indépendants.

Comment faire ?

Téléchargez le formulaire sur <https://www.ameli.fr/.../une-subvention-pour-aider-les-tpe-et-...> et l'adresser à votre caisse régional sur prevention@cgss.re.

Date limite ?

Votre demande devra être envoyée à la Caisse avant le 31/12/2020.



COVID-19 ET RISQUES PROFESSIONNELS



Bénéficiez des solutions et subventions* de
l'Assurance Maladie - Risques professionnels
pour protéger vos salariés.



[ameli.fr/entreprise](https://www.ameli.fr/entreprise)



Une cellule de soutien psychologique aux chefs d'entreprises en détresse.

Le réseau CCI s'associe à la prolongation de 6 mois du numéro vert pour apporter une première écoute et un soutien psychologique aux chefs d'entreprise en détresse.

Le numéro vert (0 805 65 50 50), accessible tous les jours de 8h à 20h par les chefs d'entreprise éprouvés par la crise sanitaire et économique, fonctionnera six mois supplémentaires.

Plus de 950 appels ont été recensés jusqu'ici, « avec 421 prises en charge de dirigeants via les sentinelles des partenaires » formés par l'association APESA (Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë), rapporte le ministère. « Cela représente une augmentation globale des prises en charge par APESA de 46 % par rapport à 2019 sur la même période. »

**Prolongation de la cellule
d'écoute et de soutien
psychologique aux
chefs d'entreprise.**



 CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE



À la une !

Nouveau confinement de la France à partir du 30 octobre 2020

Face à l'évolution rapide de l'épidémie de Covid-19 en France, et suite à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire à compter du 17 octobre 2020, le Président de la République a annoncé le 28 octobre la mise en place d'un nouveau confinement à partir du vendredi 30 octobre (minuit) et jusqu'au 1^{er} décembre 2020. [Lire la suite...](#)



Infos fiscales

Covid-19 : Nouvelles mesures exceptionnelles

L'ETAT REAFFIRME SON SOUTIEN ECONOMIQUE ET MORAL A L'EGARD DES ENTREPRISES TOUCHEES PAR LA CRISE

Lors de la conférence de presse du 29 octobre, le Ministre de l'Économie, Bruno Lemaire, a tout d'abord réaffirmé le soutien financier et moral total de l'État à l'égard de toutes les entreprises frappées par la crise économique, et en particulier à l'égard des 200 000 commerces qui doivent fermer pendant le reconfinement.

[Lire la suite...](#)



LES MESURES CONCERNANT LES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE VONT ETRE DEPLOYEES

#culturecheznous

Lors de la conférence de presse du 29 octobre, la Ministre de la Culture, Roseline Bachelot, a annoncé que le soutien de l'Etat serait également total à l'égard des professionnels de la culture et du sport. Ils bénéficieront bien entendu des **mesures transversales** ...

[Lire la suite...](#)

LANCEMENT D'UN NUMERO SPECIAL D'INFORMATION A COMPTER DU 2 NOVEMBRE, 9H

Vous êtes un professionnel, votre activité est impactée par la crise sanitaire et vous vous demandez à quelles aides êtes-vous éligible ou comment vous renseigner ? [Lire la suite...](#)

Cotisation foncière des entreprises

DEGREVEMENT EXCEPTIONNEL DES DEUX TIERS DE LA CFE 2020

La troisième loi de finances rectificative pour 2020 (art. 11) a offert la possibilité aux communes et EPCI d'instituer, par délibération prise au plus tard le 31 juillet 2020, un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises (CFE) due au titre de 2020. [Lire la suite...](#)

Taxes foncières

REPORT EXCEPTIONNEL DU PAIEMENT DE LA TAXE POUR LES ENTREPRISES TOUCHEES PAR LES NOUVELLES MESURES SANITAIRES

Les propriétaires de biens immobiliers sont redevables des taxes foncières dont l'échéance est en général fixée au 15 octobre 2020. [Lire la suite...](#)



Infos sociales

Conditions de travail

MAINTIEN DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DANS LES ENTREPRISES QUI RESTENT OUVERTES

Contrairement au confinement du printemps, toutes les entreprises qui ne sont pas fermées administrativement doivent pouvoir continuer à fonctionner : activités de services, BTP, industrie, les professionnels du soin ou de l'aide aux personnes et garde d'enfant, professionnels de la culture et du sport... [Lire la suite...](#)

NOUVEAU PROTOCOLE SANITAIRE EN ENTREPRISE

Le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 a été **actualisé le 29 octobre 2020** suite de l'instauration d'un nouveau confinement et du renforcement des mesures sanitaires pour enrayer la progression de l'épidémie. [Lire la suite...](#)



Chômage partiel

RECOURS AU DISPOSITIF D'ACTIVITE PARTIELLE PENDANT LE RECONFINEMENT



Tous les **secteurs protégés** et ceux qui font l'objet d'une **fermeture administrative** bénéficient du dispositif de chômage partiel avec un reste à charge nul pour l'employeur. [Lire la suite...](#)

Cotisations sociales

DE NOUVELLES EXONERATIONS ET POSSIBILITES DE REPORT SONT ANNONCEES PENDANT LE CONFINEMENT

Lors de la conférence de presse du 29 octobre, le Ministre de l'Économie a annoncé de nouvelles exonérations de charges sociales et de nouvelles possibilités de report du paiement des cotisations dues. [Lire la suite...](#)

MESURES EXCEPTIONNELLES POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS DANS LE CADRE DU RECONFINEMENT

Dès le lendemain de la conférence de presse du Premier Ministre, et afin de tenir compte des nouvelles mesures de restriction sanitaire, l'URSSAF a mis en place des mesures exceptionnelles pour accompagner la trésorerie des entreprises et les travailleurs indépendants. [Lire la suite...](#)



Infos juridiques

Fermeture administrative

LES CONDITIONS D'OUVERTURE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC PENDANT LE RECONFINEMENT SONT DEFINIES

Comme au printemps 2020, la plupart des commerces et établissements recevant du public (« ERP ») non essentiels sont fermés pendant le confinement :... [Lire la suite...](#)



Sports

DE NOUVELLES RESTRICTIONS SONT APPORTEES A LA PRATIQUE DU SPORT

Les établissements sportifs suivants ne peuvent accueillir du public pendant le confinement :... [Lire la suite...](#)

Culte

ACCES AUX LIEUX DE CULTE PENDANT LE CONFINEMENT

Pendant le confinement, les établissements de culte sont autorisés à rester ouverts. Tout rassemblement ou réunion en leur sein est interdit à l'exception des **cérémonies funéraires** dans la limite de 30 personnes et des **mariages** avec un maximum de 6 personnes. [Lire la suite...](#)

Espaces verts

UN ASSOULISSEMENT DE L'ACCES AUX ESPACES VERTS PENDANT CE CONFINEMENT



Contrairement au confinement du printemps, les parcs, jardins et autres espaces verts, de même que les plages, plans d'eau et lacs resteront ouverts. Les activités nautiques et de plaisance seront en revanche interdites. [Lire la suite...](#)

Déplacement

DE NOUVELLES RESTRICTIONS SONT APPORTEES AUX DEPLACEMENTS DES PERSONNES

Comme lors du premier confinement, il ne sera pas possible de quitter son domicile sauf pour certaines raisons, et muni d'une attestation. [Lire la suite...](#)

LES POSSIBILITES DE DEPLACEMENTS INTERNATIONAUX SONT RESTREINTES

Si les frontières avec l'Union Européenne restent ouvertes, sauf exception les frontières extérieures sont fermées avec les pays extérieurs à l'Union européenne. Les Français de l'étranger peuvent regagner le territoire national. [Lire la suite...](#)

Enseignement et formation

MAINTIEN DES ETABLISSEMENTS SOUS CONDITIONS

Les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) resteront ouverts avec un protocole sanitaire renforcé (notamment avec le port du masque obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans). [Lire la suite...](#)



Infos métiers

Architectes

ORGANISATION DES AGENCES PENDANT LE RECONFINEMENT

Suite à l'annonce du reconfinement, le Gouvernement a précisé que contrairement au confinement du printemps, l'activité du bâtiment et des travaux publics se poursuit pendant cette période, ainsi que les activités d'architecture et de maîtrise d'œuvre, qui sont étroitement liées à la préparation et la réalisation des travaux. [Lire la suite...](#)

Automobiles

IMPACTS DES CHANGEMENTS DE MOTORISATION SUR L'ACTIVITE ET L'EMPLOI DANS LES SERVICES AUTOMOBILES A L'HORIZON 2036



L'Observatoire des métiers des services de l'automobile a publié une étude sur les impacts des changements de motorisation sur l'activité et l'emploi dans les services de l'automobile à l'horizon 2036, en s'appuyant sur trois scénarios prospectifs. [Lire la suite...](#)

Avocats

NOUVELLE VERSION D'E-BARREAU

E-barreau a été conçu en 2007 comme un moyen de réaliser des échanges sécurisés entre les avocats et les juridictions. Treize ans plus tard, la plateforme ne répond plus entièrement aux besoins en matière de communication électronique. [Lire la suite...](#)

Bâtiment

REGLEMENTATION THERMIQUE : AGREMENT DES CHAUDIERES NUMERIQUES

Un arrêté relatif à l'agrément des modalités de prise en compte des "chaudières numériques" dans la réglementation thermique 2012 a été publié au Journal officiel du 24 octobre 2020 (entrée en vigueur fixée au 25). [Lire la suite...](#)

Boulangers

ÉTUDE SUR LA CONSOMMATION DES DIFFERENTS TYPES DE PAINS EN FRANCE

Partant du constat que la consommation de pain en France ne cesse de reculer depuis plusieurs décennies en raison d'une diversification de l'alimentation et d'une évolution des moments de consommation, la Fédération des Entreprises de Boulangerie (FEB) a mandaté l'IFOP pour réaliser une étude sur la



consommation des différents types de pains en France. [Lire la suite...](#)

Fleuristes

COVID-19 : IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'ACTIVITE

Val'hor a mené une étude de l'impact économique de la crise sanitaire du Covid-19 sur la filière du végétal, avec un focus sur les fleuristes. [Lire la suite...](#)

Laboratoires d'analyse médicale

FACTURER DES TESTS RT-PCR SANS PRESCRIPTION



La réalisation sans prescription des tests de détection du génome du SARS-CoV-2 par RT-PCR a été autorisée par deux arrêtés de juillet et septembre 2020 et permet une prise en charge à 100 % au titre de l'assurance maladie obligatoire. [Lire la suite...](#)

Métiers de bouche

PRET DE MAIN D'ŒUVRE PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Un décret du 30 octobre 2020 (publié au Journal officiel du 31) détermine les secteurs d'activité spécifiques dans lesquels les employeurs sont temporairement autorisés à effectuer des prêts de main-d'œuvre dans des conditions dérogatoires. [Lire la suite...](#)

Professionnels de santé

DEPISTAGE DE LA COVID-19 : DEPLOIEMENT DES TESTS ANTIGENIQUES

Dans le contexte actuel de forte reprise épidémique, de nouveaux tests antigéniques rapides permettent d'obtenir un résultat en 15 à 30 minutes. Ils contribuent ainsi à la mise en œuvre sans délai de mesures d'isolement et de contact tracing. [Lire la suite...](#)

Transport / VTC

OBLIGATIONS D'INFORMATION DES PLATEFORMES DE MOBILITE

Les plateformes opérant dans le secteur de la mobilité et proposant des prestations de transport de personnes et de marchandises, au moyen d'un outil numérique et en fixant elles-mêmes le prix de la prestation sont soumises à de nouvelles obligations...[Lire la suite...](#)



Chiffres et délais

Indices et taux

INDICE DE REFERENCE DES LOYERS (IRL) - 3^E TRIMESTRE 2020

Au 3^e trimestre 2020, l'indice de référence des loyers s'établit à 130,59. Sur un an, il augmente de 0,46 %, après +0,66 % au trimestre précédent.

Source : [INSEE, Inf. rap. 15 oct. 2020](#)

INDEX BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS ET DIVERS DE LA CONSTRUCTION - JUILLET 2020

Les indices du bâtiment pour le mois de juillet 2020 sont en ligne sur le site de l'INSEE.

Source : [INSEE, Inf. rap. 15 oct. 2020](#)

INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION - RESULTATS DEFINITIFS (IPC) - SEPTEMBRE 2020

En septembre 2020, l'indice des prix à la consommation (IPC) recule de 0,5 % sur un mois, après -0,1 % en août 2020. Les prix des services se replient nettement (-1,5 % après +0,3 % en août). Ceux de l'énergie (-0,7 % après +0,3 %) et de l'alimentation (-0,5 % après +0,2 %) reculent également et ceux du tabac sont stables. Enfin, les prix des produits manufacturés rebondissent fortement (+1,6 % après une baisse de 1,2 % le mois précédent).

Source : [INSEE, Inf. rap. 15 oct. 2020](#)

CREATIONS D'ENTREPRISES - SEPTEMBRE 2020

En septembre 2020, le nombre total de créations d'entreprises tous types d'entreprises confondus est en hausse (+2,3 % après +0,0 % en août).

Source : [INSEE, Inf. rap. 15 oct. 2020](#)

PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) - ESTIMATION AU 3^E TRIMESTRE 2020

Au 3^e trimestre 2020, le produit intérieur brut (PIB) en volume rebondit : +18,2 % après -13,7 % au deuxième trimestre 2020. Néanmoins, le PIB demeure nettement en dessous de son niveau d'avant la crise sanitaire : mesuré en volume par rapport à son niveau du troisième trimestre 2019 (glissement annuel), le PIB est inférieur de 4,3 %.

Source : [INSEE, Inf. rap. 30 oct. 2020](#)